

Définition de nos valeurs

COMPÉTENCE

Chaque membre du personnel du DPCP s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme, excellence, efficacité et objectivité. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition.

La compétence est une valeur essentielle pour assurer et maintenir la crédibilité de notre organisme. Il revient personnellement à chacun d'appliquer cette valeur fondamentale dans le cadre de ses responsabilités professionnelles.

RESPECT

Chaque membre du personnel du DPCP manifeste du respect à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il agit avec considération, courtoisie, écoute et discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

Le respect est une valeur essentielle pour créer un cadre de travail harmonieux, au sein duquel chacun peut évoluer selon sa personnalité, ses forces et ses faiblesses. Il revient personnellement à chacun de créer un tel climat avec les personnes qu'il côtoie. Citoyens, collègues, supérieurs, tous ont droit au respect et à la dignité.

INTÉGRITÉ

Chaque membre du personnel du DPCP se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

Droiture, franchise et honnêteté sont des qualités que le DPCP privilégie au sein de son personnel. Elles constituent l'essence de la confiance que les citoyens accordent à son administration. En d'autres termes, l'intégrité dont fait preuve le personnel dans le cadre de ses fonctions devient, par extension, l'intégrité même du DPCP. Ainsi, chaque employé doit adopter une conduite irréprochable quant à la réalisation de la mission du DPCP et agir avec transparence. Manquer d'intégrité peut avoir des conséquences désastreuses non seulement sur l'organisme mais également sur la confiance du public à l'égard de la capacité du DPCP de remplir sa mission, ce qui risquerait également de nuire à la crédibilité du système de justice pénale.